

Saint-Prime, le 9 février 2015

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 9 février 2015 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **RÉSOLUTION No 2015-027 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **RÉSOLUTION No 2015-028 Acceptation du procès-verbal du 19 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2015 soit accepté tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION No 2015-029 Acceptation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 9 février 2015 totalisant la somme de :  
(factures à payer 2015) (chèques Nos 33809 à 33856) 47 772.03\$
- en date du 9 février 2015 totalisant la somme de :  
(factures payées) 46 967.02\$

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Régis Girard, directeur général

#### **Dépôt Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de janvier, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

#### **RÉSOLUTION No 2015-030 Ferme Lac Dôme S.E.N.C. – Entente de règlement Hors-Cour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la *Municipalité de Saint-Prime* l'entente de règlement hors cour avec Ferme Lac Dôme S.E.N.C. présentée au conseil; le tout dans le cadre du dossier d'expropriation pour la production d'eau potable et l'approvisionnement par le puits PE-3.

QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 25 000\$ à l'ordre de *Me Donald Duperré en Fidéicommiss*; laquelle somme sera prise à même les argents disponibles du règlement d'emprunt No 2010-05.

**RÉSOLUTION No 2015-031 Entente avec la Fromagerie Perron relativement aux rejets maximaux d'eaux usées permis à la station d'épuration**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu le 11 juin 2013 entre la corporation *Perron Albert Inc.* et la *Municipalité de Saint-Prime* dans le but d'établir la capacité de la Station d'épuration relativement aux rejets maximaux d'eaux usées permis.

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente fut établi dans le cadre du règlement No 2013-03 prévoyant le prolongement de la rue des Pruniers, et qu'il doit maintenant être révisé et mis à jour, à la satisfaction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), afin de permettre à la corporation de recevoir son certificat d'autorisation.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi d'un nouveau mandat, la compagnie Dessau a préparé un **Avis technique**, issu de l'étude réalisée, démontrant la capacité de la Station d'épuration municipale à respecter les objectifs environnementaux de rejet (OER), au cours de la période de 2015 à 2017 inclusivement, relativement au traitement du rejet industriel associé à la Fromagerie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une nouvelle entente avec la fromagerie Perron Albert inc., en remplacement de celle intervenue le 11 juin 2013, visant à fixer les limites de rejet industriel de la Fromagerie établies en considérant la matière première utilisée lors de la production de fromage, soit en fonction du volume de lait transformé; le tout selon le protocole d'entente soumis à ce conseil pour examen.

**RÉSOLUTION No 2015-032 Contrat de conciergerie – Soumissions par appel d'offres**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a procédé à une demande de soumissions publiques pour la réalisation des travaux de conciergerie à l'intérieur des bâtiments municipaux suivants pour les années 2015 et 2016 :

- Centre Récréatif Quatre-Temps;
- Centre communautaire Marc Garneau;
- Foyer culturel et Vieux couvent.

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions furent reçues et analysées et que celle de « *9137-6228 Québec Inc.* » est en tout point conforme aux spécifications du cahier de charges et du devis technique, tout en étant la plus basse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le contrat de conciergerie des bâtiments municipaux pour les années 2015 et 2016 soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme "*9137-6228 Québec Inc.*" pour un montant de 83 018.85\$ taxes incluses.

QUE Messieurs Lucien Boivin et Régis Girard, respectivement maire et, secrétaire-trésorier et directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime, ledit contrat avec "*9137-6228 Québec Inc.*".

**RÉSOLUTION No 2015-033 Adoption de la Charte du Comité des nouveaux arrivants**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter la Charte du Comité d'accueil des nouveaux arrivants, telle que préparée par les membres dudit Comité et déposée à ce conseil pour examen.

**RÉSOLUTION No 2015-034 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2015**

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 16 au 20 février 2015 la 8<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la

mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

De déclarer les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2015 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec et ainsi, permettre au CRÉPAS de poursuivre son action structurante pour le développement de nos communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**RÉSOLUTION No 2015-035    Protocole d'entente avec La Maison de Jeunes « Le Refuge » – Loyer au Centre Récréatif Quatre-Temps**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Lucien Boivin ou Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime un protocole d'entente (renouvellement) avec l'organisme « La Maison de Jeunes – Le Refuge » ayant pour but la location d'espaces au Centre Récréatif Quatre-Temps pour y installer notamment leur siège social; le tout selon le projet d'entente soumis au conseil pour examen.

QUE cette entente soit établie pour une période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2015, avec possibilité de renouvellement automatique, pour une somme mensuelle de 839\$ plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION No 2015-036    Vente d'un terrain résidentiel – Valérie Beaudoin et Jean-Pierre Rivard**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 15 500\$ plus les taxes applicables, payables comptant l'immeuble décrit ci-après à monsieur Jean-Pierre Rivard et dame Valérie Beaudoin; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celui-ci le 27 janvier 2015 :

- Lot 4 087 606 du Cadastre du Québec d'une superficie de 786,0 mètres carrés (8 460,43 pieds carrés), formant un emplacement sis au 53 de la rue Lavoie à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Sylvain Auclair, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 31 mars 2015, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION No 2015-037    Installation de luminaires de rues au chemin du Domaine-Parent et demande à Hydro-Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE l'association des résidents du Domaine-Parent s'est portée acquéreur de 5 luminaires de rues afin d'éclairer certaines parties du chemin face aux résidences;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu avec les responsables de l'association des résidents du Domaine-Parent que cette dernière remboursera à la municipalité tous les coûts relatifs au raccordement au réseau d'Hydro-Québec des 5 luminaires de rues;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu également que l'association des résidents du Domaine-Parent sera responsable de l'entretien et assumera tous les coûts relatifs à la réparation des 5 luminaires de rues;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal est disposé à assumer uniquement les coûts relatifs à la consommation d'électricité de ces 5 luminaires qui seront raccordés au réseau d'éclairage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

1. QUE ce conseil autorise l'inspecteur en bâtiments à effectuer une demande auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer un raccordement à leur réseau pour 5 nouveaux luminaires de type DEL 60W; lesquels luminaire seront installés aux endroits suivants ainsi que les frais relatifs au raccordement par Hydro-Québec :

- Chemin du Domaine-Parent, poteau numéro W9R1P entre les résidences numéro 100 et 104.
- Chemin du Domaine-Parent, poteau privé entre les résidences numéro 132 et 136.
- Chemin du Domaine-Parent, poteau privé entre les résidences numéro 148 et 152.
- Chemin du Domaine-Parent, poteau entre les résidences numéro 172 et 176.
- Chemin du Domaine-Parent, poteau entre les résidences numéro 177 et 181.

**RÉSOLUTION** **Véloroute des Bleuets – Autorisation de passage**  
**No 2015-038**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine, qui agit à titre de mandataire des 3 MRC pour la gestion et la coordination de la Véloroute des Bleuets, est à mettre à jour les autorisations de passage pour l'ensemble du circuit cyclable et qu'une autorisation est manquante sur une propriété de la municipalité de Saint-Prime, soit le lot 4 086 470;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de régulariser la situation actuelle en accordant une autorisation de passage à la Véloroute des Bleuets sur une partie du lot 4 086 470 du Cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Saint-Prime.

**RÉSOLUTION** **Prolongement de la rue des Cornouillers – Mandat d'ingénierie à Stantec pour confection des plans et devis**  
**No 2015-039**

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur désire aménager un développement résidentiel de type multifamilial, et que l'endroit choisi par ce conseil se situe sur le prolongement de la rue des Cornouillers.

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de Stantec Experts-Conseils consistant en la réalisation des plans et devis.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 10 700\$ plus taxes et mandate la société Stantec Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis et autres services nécessaires à la réalisation des infrastructures municipales destinées à l'aménagement d'un développement résidentiel de type multifamilial sur le prolongement de la rue des Cornouillers sur une distance approximative de 130 mètres; le tout conformément à leur proposition de services professionnels, en date du 27 janvier 2015.

**RÉSOLUTION** **Challenge cycliste des Bleuets – Autorisation de passage**  
**No 2015-040**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE ce conseil donne une autorisation de passage au Challenge cycliste des bleuets afin de permettre aux cyclistes de circuler dans les limites de la Municipalité de Saint-Prime le **dimanche 6 septembre** prochain dans le cadre de leur 2<sup>e</sup> édition d'une randonnée cyclosportive dans différentes municipalités du Lac Saint-Jean.

**RÉSOLUTION** **Motion de félicitations – Saint-Prime en hiver 2015**  
**No 2015-041**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ et RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations au président de Saint-Prime en Hiver, monsieur Gervais Larouche, ainsi qu'à toute son équipe pour la très belle performance obtenue lors de la présentation de l'édition 2015, avec des activités très prisées et bonifiées par rapport aux éditions précédentes.

**RÉSOLUTION** **Motion de félicitations – Comité des nouveaux arrivants**  
**No 2015-042**

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ et RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations au président du comité des nouveaux arrivants, monsieur Mario Lapierre, ainsi qu'à toute son équipe pour la qualité de l'organisation et le succès obtenu lors de l'activité du 7 février dernier visant à souligner les nouveaux arrivants sur le territoire de Saint-Prime en 2014. Il est à noter que 23 nouvelles familles sont venues s'y installer.

**RÉSOLUTION Festival du fromage**  
**No 2015-043**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron et RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 5 000\$ au comité organisateur de la 2<sup>e</sup> édition du Festival du fromage qui aura lieu à Saint-Prime lors de la prochaine période estivale.

**RÉSOLUTION Levée de l'assemblée**  
**No 2015-044**

À 20 h 28, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, ET RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit levée.

---

**Lucien Boivin,**  
**Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====